

5



Accord sécurisation de l'emploi

La démocratie sociale sera-t-elle bafouée ? Mobilisation unitaire le 5 mars pour l'emploi

L'ANI du 11 janvier 2013 signé par les trois organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC marque une grave régression des droits sociaux des salariés et va a contrario des objectifs fixés par la « *grande conférence sociale* » de juillet dernier.

Ce texte contient de multiples dispositions pour faciliter les licenciements et accentuer la flexibilité des salariés. Le gouvernement a traduit fidèlement l'accord dans le projet de loi. Nul doute que ce texte est le fruit de tractations entre le Ministère du travail et les signataires de cet accord. Quel est donc ce modèle de dialogue social qu'on nous présente aujourd'hui comme un modèle du genre ? Au nom de quoi les parlementaires devraient-ils renoncer à leurs prérogatives devant un accord minoritaire ?

Déjà particulièrement sous pression, l'encadrement sera au cœur du chantage. Non seulement, notre salaire et notre temps de travail serviront de variable d'ajustement, mais nous serons sommés de mettre en œuvre ces logiques destructrices sur le plan économique et humain.

Un accord minoritaire

Rappelons que les accords collectifs sont prévus pour compenser le déséquilibre né du contrat de travail individuel. Or, à l'analyse de ce texte, c'est l'exact opposé qui s'appliquera, si celui-ci est traduit dans la loi.

Par ailleurs, les trois organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC ne représentent à elles trois que 38,70 % des salariés aux dernières élections prud'homales de décembre 2008 ; et 28,11 % suite aux dernières élections TPE de décembre 2012. Les non signataires sont largement majoritaires.

De plus, la CFTC risque fort de ne plus être déclarée représentative cette année et la CFE-CGC de ne plus l'être que sur les cadres.

Rédigé au profit exclusif du patronat cet accord est donc totalement illégitime.



UGICT
La référence syndicale

facebook.com/UGICT
twitter.com/CGTCadresTechs
www.ugict.cgt.fr



Pour un contenu fidèle aux engagements électoraux

Les députés de l'Assemblée nationale et le gouvernement actuel, ont été élus par une majorité de salariés qui attendaient plus de justice sociale et une amélioration de leurs conditions de vie personnelles et professionnelles.

Ce n'est pas en sécurisant les licenciements que l'on va « inverser la courbe du chômage en 2013 ».

Il y a urgence à agir vite et fort pour éviter ce recul historique du droit du travail.

Pour empêcher la légalisation :

- du chantage « temps de travail, salaire, contre emploi » ;
- de la mobilité forcée ;
- de la délinquance patronale.

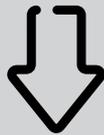
Il s'agit de donner priorité au droit du travail face aux « lois du marché » :

- en interdisant les licenciements boursiers ;
- en conditionnant toute aide publique à des embauches en CDI pérenne ;
- en reconnaissant les qualifications et les compétences dans les salaires.

ACCORDS SUR L'EMPLOI // LES VICTOIRES DU MEDEF

La baisse du salaire ou la remise en cause du temps de travail sous peine de licenciement

grâce aux accords dits de « maintien dans l'emploi »



La mobilité forcée des salariés sous peine de licenciement. *Le changement de lieu de travail ne pourra être refusé.*



Abaissement généralisé des niveaux d'indemnisation des licenciements abusifs.



L'extension du contrat de travail intermittent à davantage de salariés.

Extension de l'annualisation. Le temps partiel subi touche dans 80% des cas les femmes.



L'accord d'entreprise primera sur la loi. *Les licenciements économiques seront alors plus difficilement combattables.*



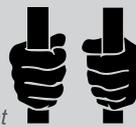
La confidentialité imposée aux représentants du personnel *ce qui signifie l'interdiction d'informer à 100% les salariés.*



La contestation individuelle d'un licenciement économique sera limitée à 1 an.



La prescription des délits du travail ramenée à 2 ans. *En 2008, les salariés disposaient de 30 ans avant la prescription de tout délit !*



150 millions de cotisations en moins pour la protection sociale *par l'exonération de cotisations sur les CDI des jeunes de moins de 26 ans.*



**Le mardi 5 mars
à l'appel de CGT, FO, FSU, Solidaires
ainsi que de plus en plus d'associations
tous ensemble dans l'action pour défendre
nos emplois et nos droits**